

Medlemmerne af Folketingets Europaudvalg

og deres stedfortrædere

Bilag	Journalnummer	Kontor	
1	400.C.2-0	EU-sekr.	13. juni 2001

Til underretning for Folketingets Europaudvalg vedlægges i forbindelse med Det Europæiske Råd i Göteborg den 15.-16. juni 2001 formandskabets statusrapport vedrørende regioner i den yderste periferi, 9815/01.

Den danske version af rapporten fremsendes, så snart den måtte foreligge.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX

de :	la Présidence
à :	Conseil européen (Göteborg, 15 et 16 juin 2001)
n°s props Cion :	14219/00 - COM(2000) 774 final 14234/00 - COM(2000) 791 final
Objet :	Régions ultrapériphériques

Le Conseil européen, réuni à Santa Maria de Feira les 19 et 20 juin 2000, avait invité la Commission à soumettre au plus vite au Conseil les propositions appropriées pour mettre en œuvre les dispositions du traité relatives aux régions ultrapériphériques, tout en invitant le Conseil à les examiner rapidement.

Le Conseil européen de Nice a pris note, les 7, 8 et 9 décembre 2000, du programme de travail actualisé de la Commission concernant la stratégie de développement durable pour les régions ultrapériphériques et a décidé de faire le point sur l'état des travaux lors de sa réunion de Göteborg, en juin 2001.

Dans ce contexte, la Commission a présenté au Conseil des propositions de règlements agricoles fondés sur les règlements existants, ainsi que des propositions de règlements du Conseil en matière de dérogations structurelles. La Commission a également proposé une modification du règlement définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche, ainsi que de s propositions dans le domaine fiscal afin de proroger l'actuelle taxe sur la production et les importations (APIM) aux îles Canaries et les taux d'accises fuel de Madère. Enfin, pour ce qui est du domaine douanier, la Commission a présenté des

propositions en vue de proroger des mesures d'exonération des droits du tarif douanier commun (TDC) pour les produits d'équipement destinés aux zones franches des Açores et de Madère et portant suspension temporaire des droits autonomes du TDC lors de l'importation de certains produits de la pêche et d'un certain nombre de produits industriels aux îles Canaries.

D'autres propositions en faveur des régions ultrapériphériques sont encore attendues par le Conseil, comme la Commission l'a indiqué dans la dernière version du programme de travail qu'elle a transmis au Conseil européen de Göteborg.

La Présidence suédoise, conformément au mandat du Conseil européen de Nice et compte tenu de l'importance économique et sociale de ces mesures pour les régions ultrapériphériques, est parvenue à faire adopter formellement l'ensemble des règlements proposés par la Commission dans les domaines fiscal et douanier.

En outre, lors de sa session du 11 juin, le Conseil (Affaires générales) est parvenu à un accord politique sur l'ensemble des propositions relatives aux mesures agricoles et structurelles en faveur des régions ultrapériphériques, sous réserve de l'avis du Parlement européen. Une fois que le Parlement européen aura donné son avis, le Conseil sera en mesure d'adopter formellement ces règlements.

Enfin, la Présidence a pris note des mesures annoncées par la Commission dans son programme de travail actualisé qui montre que des progrès significatifs ont été accomplis depuis la présentation du rapport de mars 2000 et que la mise en œuvre de la stratégie de développement durable pour les régions ultrapériphériques est poursuivie avec dynamisme.

ement ces règlements.